

Cette présentation a été effectuée le 21 novembre 2016, au cours de la journée « La santé dans nos municipalités : l'apport du droit » dans le cadre des 20es Journées annuelles de santé publique (JASP 2016). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section *Archives* au : <http://jasp.inspq.qc.ca>.



JOURNÉES ANNUELLES  
DE SANTÉ PUBLIQUE

# Contribution municipale en santé publique

**Le rôle des urbanistes, les enjeux actuels, le zonage et des exemples concrets**

Présentation – 21 novembre 2016



JOURNÉES ANNUELLES  
DE SANTÉ PUBLIQUE

## Le rôle historique des urbanistes pour la santé et la réactualisation du même enjeu

**18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle**

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les bourgs l'hygiène et la santé étaient un enjeu sérieux, la pollution de l'air et l'eau de par la concentration de contaminants en milieu urbain. Un certain nombre d'activités insalubres sont éloignées, dont les cimetières. Des fortifications sont aussi abattues qui vont permettre d'aérer les villes.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la révolution industrielle génère une plus grande concentration de contaminant et une dégradation rapide des conditions de vie urbaine. Le zonage fait ici son apparition, séparant les activités nuisibles des zones résidentielles habitées.

Historiquement, la santé de la population et la planification des villes sont étroitement liées.

**Aujourd'hui**

Aujourd'hui, d'autres maux guettent la société actuelle, résultant d'un environnement qui met de l'avant des modes de vie sédentaires du fait du développement de l'urbanisation, de l'industrialisation et de la disparition des modes de vie traditionnels. Pensons à l'augmentation du taux d'obésité, l'augmentation de la motorisation, l'étalement urbain, l'industrialisation de notre alimentation de par la consommation de produits transformés, la prolifération des chaînes de restauration rapide, etc. Ce modèle de développement génère des conséquences sur la santé.

2



Les municipalités adoptent différents plans et diverses politiques dans le but de planifier un meilleur environnement pour leur population.

L'exemple de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, différents arrondissements de la Ville de Montréal et villes du Québec.

Arrondissement

- Plan directeur Vélo
- Plan vert
- Plan de foresterie urbaine
- Politique et le Plan d'action portant sur les saines habitudes de vie
- Plan local de développement durable

Ville de Montréal

- Plan d'urbanisme de Montréal
- Politique de l'arbre
- Plan de transport – Réinventer Montréal
- Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
- Politique du sport et de l'activité physique

3



## Règlement de zonage et santé

Le règlement de zonage est un levier qui a le pouvoir de générer, indirectement, des impacts sur la santé, puisqu'il permet de contrôler les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, l'aménagement de stationnements pour les voitures et les vélos, le choix des matériaux de construction, l'aménagement paysager, notamment la plantation d'arbres et la protection du couvert forestier.

**Pouvoir habilitant: article 113 de la LAU**

4



## Les bonnes pratiques

Exemples de cas provenant des différents arrondissements de la Ville de Montréal et certaines autres villes du Québec

5



## Favoriser l'utilisation du vélo



En augmentant le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo

Adopté dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie.

6



## Inciter aux transports alternatifs à l'auto à proximité des pôles de transport collectif



Sur les propriétés privées, réduire le nombre minimal de stationnements d'automobile requis, lorsque situé à proximité des stations de métro

Adopté dans les arrondissements Rosemont, Saint-Laurent, Sud-Ouest et Verdun.

7



## Favoriser une saine alimentation



En limitant l'implantation des restaurants rapides à certaines zones

Adopté dans les villes de Baie-Saint-Paul, Brossard, Gatineau, Lavaltrie, Pontiac

8



## Réduire les déplacements en voiture



En limitant le service au volant à certaines zones

Adopté dans les arrondissements Plateau Mont-Royal, Rosemont, Saint-Laurent et Sud-Ouest.

9



## Rationaliser l'utilisation de la voiture



En autorisant l'implantation de l'autopartage sur l'ensemble du territoire

Adopté dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont et Sud-Ouest.

10



## Promouvoir l'activité physique



En autorisant l'ouverture de centre d'activité physique dans plus de secteurs

11



## Favoriser l'accès à des aliments frais



En facilitant l'implantation de jardins collectifs, de potagers, d'épicerie santé et de marchés saisonniers d'aliments frais

Adopté dans les arrondissements Rosemont et Sud-Ouest

12



## Préserver les commerces de proximité



En assurant une continuité commerciale au rez-de-chaussée des immeubles localisés sur les artères commerciales de quartier

Adopté dans tous les arrondissements centraux de Montréal

13



## Prévention de l'effet des îlots de chaleur



En exigeant la plantation d'arbres, la préservation du couvert forestier et le remplacement du revêtement des toits par un de couleur pâle

Adopté dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont, Sud-Ouest et Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

14



## Les zones grises

Les effets indirects de ces mesures

La Loi est-elle assez claire sur le sujet de la santé

**FIN**

15



## Exercices en groupe

Se diviser en 4 groupes

Un thème par groupe parmi les thèmes suivants:

- Augmentation du transport actif (vélo, marche)
- Accès à de l'équipement sportif (activités physiques)
- Saine alimentation
- Réduction des îlots de chaleur

Réfléchir à la manière d'intervenir, à quelles compétences légales s'en remettent, et quelles seraient les limites?

16